



SOMMAIRE

EDITORIAL

1 Définir un programme à la mesure de la stratégie

POLITIQUE COMMUNAUTAIRE

3 Un constat lucide, des moyens insuffisants

OBSERVATOIRE DU BTS

7 La directive-cadre devant la Cour de justice

9 L'affiliation obligatoire à un organisme public d'assurance contre les risques professionnels devant la Cour de justice

LEGISLATION EUROPEENNE

11 Directive EPI : analyse des propositions d'amendements

FEMMES, SANTE ET TRAVAIL

14 La dimension de genre en santé au travail. Premiers enseignements d'une enquête européenne

INEGALITES FACE A LA SANTE

20 France : fortes inégalités sociales de santé

NORMES TECHNIQUES

22 Sécurité des machines à bois : tirer parti de l'expérience des travailleurs

26 Stratégies de participation à la conception des équipements de travail

NOUVELLES BREVES

27

EVENEMENTS

30

PUBLICATIONS DU BTS

31 Les syndicats européens définissent leur stratégie pour un développement durable

32 Un guide pour l'évaluation des risques de TMS lors de la conception des machines

EDITORIAL

Définir un programme à la mesure de la stratégie

La Commission vient de publier une communication intitulée *S'adapter aux changements du travail et de la société : une nouvelle stratégie communautaire de santé et de sécurité 2002-2006* qui était prévue dans l'agenda social adopté au Sommet de Nice.

En juin 2001, la CES avait appelé la Commission à adopter une stratégie axée sur les différents acteurs et niveaux d'actions où le rôle central des pouvoirs publics fût clairement établi. Elle demandait un programme européen fort en matière de santé et sécurité à la mesure des constats préoccupants qui montrent la détérioration des conditions de travail dans plusieurs secteurs et l'accroissement des maladies professionnelles.

S'appuyant sur un constat similaire qui prend en compte les changements des populations au travail (son vieillissement et la part croissante des femmes dans le travail salarié), la multiplication des types d'emploi (le travail précaire) et les nouvelles formes d'organisation du travail (horaires atypiques), la Commission reconnaît que ces questions ont une incidence profonde sur les problèmes de santé au travail.

Sa communication exprime clairement la nécessité d'une approche plus globale de la santé et sécurité au travail.

Si elle formule des orientations et annonce quelques initiatives pour 2002 et 2003, la plupart des réponses proposées sont des annonces d'actions potentielles et de vagues formulations d'idées. Dans certains cas, comme la dimension de genre, elle se borne à fixer des objectifs.

Le Conseil européen de Barcelone a confirmé, mi-mars, la nécessité d'améliorer les aspects qualitatifs du travail, plus particulièrement les aspects liés à la santé et la sécurité, et de donner la priorité à l'examen de la communication de la Commission. On peut se réjouir de cet engagement à examiner rapidement le document; une résolution du Conseil des Affaires sociales est attendue pour le mois de juin 2002.

On est en droit d'espérer que, cette fois, le Conseil pourra aboutir à des conclusions concrètes. Il faut se rappeler que, lors de la proposition de stratégie précédente, il n'était pas parvenu à exprimer un point de vue. Nous attendons du Conseil :

- qu'il appuie les objectifs formulés par la communication, en demandant des instruments appropriés, y compris des instruments juridiques;
- qu'il reconnaisse le rôle central des autorités publiques dans les questions de santé et de sécurité;
- qu'il donne une impulsion et des orientations qui permettent de ne pas disperser les efforts et les signaux nécessaires pour que des ressources soient allouées, au niveau européen, pour remplir ces priorités;
- qu'il formule des demandes de propositions concrètes pour évaluer, adapter et compléter la législation communautaire;
- qu'il adopte les propositions déjà sur la table;
- qu'il établisse un cadre de veille des conditions de travail et mette en place, en concertation avec les partenaires sociaux, la méthode de coordination ouverte pour améliorer les conditions de travail et assurer la couverture de tous les travailleurs par les services de prévention;
- qu'il soutienne activement l'élaboration de guides qui concrétisent les principes fondant les directives, qui promeuvent des politiques répondant à leurs objectifs et qui établissent des coordinations entre les directives particulières et la directive-cadre.

L'étape suivante sera la nécessaire élaboration par la Commission d'un programme d'action avant la fin 2002. Nous y serons très attentifs. Convaincus que la situation des conditions de travail dans l'Union et dans les pays candidats nécessite de la part du Conseil et de la Commission une relance des efforts et des moyens matériels et institutionnels appropriés pour que se concrétisent les orientations définies par la directive-cadre il y a maintenant plus de 13 ans. ■

Marc Sapir,

Directeur du BTS

Nos propositions pour la définition de cette stratégie ont été publiées dans *Pour une relance de la politique communautaire en santé au travail*, CES-BTS, juin 2001, 50 pages. Voir également sur notre site internet :

<http://www.etuc.org/tutb/fr/pdf/politique-com.pdf>

LE BUREAU TECHNIQUE SYNDICAL EUROPÉEN POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ a été fondé en 1989 par la Confédération européenne des syndicats. Il assure des missions de support et d'expertise pour la Confédération et le groupe Travailleurs du Comité consultatif pour la sécurité, l'hygiène et la protection de la santé sur le lieu de travail. Le BTS est membre associé du Comité européen de normalisation (CEN). Il anime des réseaux d'experts syndicaux dans les domaines de la normalisation (sécurité des machines) et des substances chimiques (classification des substances dangereuses et établissement des valeurs limites d'exposition). Il représente également la CES au sein de l'Agence européenne pour la santé et la sécurité, à Bilbao.

BTS - Bd du Roi Albert II, 5 bte 5
B-1210 Bruxelles
Tél. : +32-(0)2-224 05 60
Fax : +32-(0)2-224 05 61
Adresse E-mail : tutb@etuc.org
Internet : www.etuc.org/tutb

Le BTS bénéficie du soutien financier de la Commission européenne.

Newsletter du BTS n° 18, mars 2002

Les informations contenues dans ce numéro ont été clôturées pour la plupart au 15 mars 2002.

Editeur responsable :

Marc Sapir, directeur du BTS
Bd du Roi Albert II, 5 bte 5
B-1210 Bruxelles

Secrétaire de rédaction : Janine Delahaut
(jdelahau@etuc.org)

Assistante à la production : Géraldine Hofmann

Ont participé à la rédaction de ce numéro :

Stefano Boy, Janine Delahaut, Theoni Koukoulaki, Marc Sapir, Laurent Vogel

Traduction : Virginie Ernould

Documentation : Jacqueline Rotty

Diffusion : Géraldine Hofmann

Réalisation graphique : Célia Carrera Schmidt

Imprimé en Belgique par JAC Offset